

Les radicaux ne pouvaient manquer de saisir une si belle occasion d'interpeller le ministère et de le jeter dans l'embarras. Nous ne savons si M. Casimir-Périer a éprouvé cet embarras ; en tous cas, le langage qu'il a tenu à la tribune et les documents dont il a donné lecture indiquent un parti pris de doctrine révolutionnaire anti-ecclésiastique dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat, qui ne permet pas de croire qu'il ait eu grand peine à formuler son opinion. Nous ne dirons pas qu'il a été heureux de saisir l'occasion qui lui était imposée bien plus qu'offerte de faire sa profession de foi ; nous croyons trop à son bon sens, à son amour sincère de la paix, à son horreur de la persécution, pour lui faire cette injure. Toujours est-il que, mis en demeure de s'expliquer, il l'a fait avec une ampleur et une netteté qui peut faire estimer sa franchise, mais qui est de mauvais augure pour le succès de la politique " d'esprit nouveau " dont il avait laissé entrevoir l'espérance.

Dans sa réponse aux interpellateurs, il déclare froidement, carrément, que la question des fabriques d'église n'est pas une question mixte, qu'elle est purement nationale, c'est-à-dire laïque, par conséquent que l'Eglise n'a aucun droit d'administration sur ses biens temporels. Il fait revivre à l'égard du représentant du Saint-Siège en France les pratiques des pires régimes absolutistes, pratiques tombées en désuétude et qui n'ont plus d'ailleurs les apparences de justice et les raisons d'être dont pouvait se prévaloir l'ancien régime, quand le clergé était le premier ordre de l'Etat, et jouissait d'une position politique et civile privilégiée. Il interdit au nonce de communiquer avec les évêques, ce qui est ridicule et attentatoire aux droits du Souverain Pontife et des catholiques. Il a défini la façon dont il comprend la pacification et la tolérance : " le clergé doit se soumettre aux lois, à toutes les lois, quelles qu'elles soient, et puis après on verra ". N'est-ce pas " la mort sans phrase " ?

Cela se trouve textuellement dans les instructions que M. Casimir-Périer adressait le 7 mars dernier à l'ambassadeur français auprès du Vatican et dont il a donné lecture à la Chambre :

" En présence des efforts qui sont faits pour dénaturer le sens et la portée des déclarations du ministère, il me paraît utile de les préciser et de vous mettre à même d'affirmer que le respect du clergé pour les droits de l'Etat et sa soumission à toutes les lois sont les conditions essentielles d'une politique de tolérance et d'apaisement.

" Si, à tous les degrés de la hiérarchie, le clergé le comprend, il trouvera l'Etat disposé à s'opposer aux mesures que pourraient inspirer l'injustice ou la passion.

" Si notre langage était au contraire interprété comme un abandon des droits de la société laïque, une promesse sans condition, le clergé s'apercevrait bien vite qu'il ne trouvera pas, pour arrêter ses empiètements, de gouvernement plus ferme et plus résolu que celui qui respecte l'Eglise dans le domaine de la conscience ".

Nous n'avons pas souvenir d'avoir jamais entendu des paroles si hautaines et si rudes adressées par un des gouvernements passés au Chef de l'Eglise. Sa plus topique qualification est dans